

# Le Maghreb face à ses migrations

**Mohamed Charef**

géographe-urbaniste, directeur de l'Observatoire régional des migrations espaces & sociétés (ORMES), Maroc

**L**a fin du dernier millénaire a été marquée par l'émergence de la « problématique migratoire », comme étant l'une des questions clefs inscrite dans les relations internationales. Et tout laisse à penser qu'elle va constituer l'un des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais paradoxalement, sous l'effet conjugué de l'arrêt de l'immigration officielle depuis le début des années 70 et de la tentation grandissante de « verrouiller » les frontières, nous assistons à un nouveau redéploiement du mouvement migratoire. Face à la large diffusion de la vision occidentale du monde, plusieurs pratiques, mœurs ou traditions se sont trouvées bousculées. La modernisation des territoires et les nouvelles formes d'organisation de l'espace en découlant ont conduit à développer de nouvelles hiérarchies socio-spatiales qui ont eu une incidence sur l'articulation spatio-temporelle des campagnes et des villes du Maghreb en particulier et de l'Afrique en général.

En concomitance, de nos jours, la mondialisation des échanges de biens, de capitaux, des NTIC n'ayant jamais été aussi développée, l'accélération de la mobilité des hommes par l'amélioration des conditions de transports (de plus en plus vite et de moins en moins cher), la multiplication des réseaux médiatiques et culturels renforcent l'envie d'aller voir ce qui se passe ailleurs. L'existence de grandes inégalités

spatiales pousse de plus en plus au départ, à un moment où les responsables occidentaux cherchent par tous les moyens à rendre leurs frontières hermétiques à l'immigration de travail. Pour avoir une idée sur cette fracture, il suffit de rappeler quelques indicateurs : la moyenne de l'espérance de vie à la naissance en 2005 est en Afrique de 51 ans pour les hommes et de 53 ans pour les femmes, par contre, elle est respectivement de 71 et 79 ans pour l'Europe<sup>1</sup> ; 5,5 % de la population africaine âgée de 15 à 49 ans est infectée par VIH, contre 0,5 % pour la population européenne ; en 2003, le PNB par habitant est en moyenne de 18 555 dollars Us pour l'Europe et à peine de 2 170 pour l'Afrique, etc.

La fracture entre un Nord prospère ou supposé l'être et un Sud que l'on accable de tous les maux renforce le désir de vouloir partir pour refaire sa vie ou tout simplement changer d'aire et aussi d'air, pour quelque temps. Mais, dans les deux cas, les barrières sont multiples : l'assignation à résidence est de mise et l'information quasi-absente, ou, si elle existe, est biaisée. C'est de ce fait à un changement profond dans les rapports planétaires que nous assistons, avec une évolution souvent marquée par des velléités d'anachronisme : fermeture des frontières, contingentements quantitatifs et/ou qualitatifs, création de catégories sociales criminogènes comme celle des clandestins, etc. Mais qui, mue par une conception

collective, devient inexorable dans le traitement de cette question et des implications qu'elle sous-entend. Partant de ce constat, on peut se demander dans quelle mesure et sous quelles formes incidentes les pays du Maghreb et au-delà ceux du reste de l'Afrique peuvent se doter, ou tout du moins se prévaloir, d'une politique migratoire. Car il s'agit bien, jusqu'à présent, d'une simple tentative de gestion du phénomène étant donné qu'ils ne sont pas en mesure de contrôler les flux de départs correspondants. Alors qu'ils y voient un impact sur l'emploi direct et indirect et une des solutions pour compenser le manque de devises nécessaire au bon équilibre de leur balance des paiements – du moins pour la Tunisie et le Maroc.

Cela d'autant plus qu'on observe un certain nombre de faits récurrents à savoir : qu'ils ont à limiter désormais la fuite de cerveaux ; à lutter contre la migration clandestine ; à s'accommoder du transit et/ou de l'accueil des subsahariens ; à tenter d'accompagner les ressortissants installés ailleurs et de chercher à les arrimer à la société de départ ; à gérer la pression des pays européens qui veulent les voir jouer une fonction « tampon » pour ne pas dire de « gendarme » aux frontières de l'Europe. Néanmoins, c'est connu, notamment les différentiels économiques sont de puissants facteurs des circulations internationales, ce qui est vrai pour les marchandises l'est aussi pour les personnes. Bien évidemment,

si on se réfère à la situation de l'Europe lors de la révolution industrielle et à la déchirure du tissu traditionnel (exode rural, transition démographique, mutation des activités économiques, croissance urbaine, etc.), et même si le contexte n'est pas tout à fait le même, le trop plein de population avait trouvé à émigrer ou plutôt, comme disent toujours les Européens, à s'expatrier. Nous sommes loin de cette époque bénie de la liberté des mobilités des hommes ; depuis, les interventions étatiques se font grandissantes pour d'abord planifier, organiser, mais ensuite se protéger des flux migratoires.

Les pays du Maghreb ne peuvent se permettre de faire l'économie d'une coopération efficiente pour gérer au mieux ce dossier qui revient avec acuité dans leurs rapports avec la rive nord de la Méditerranée. Il suffit de passer en revue les différentes réunions, dites 5+5, pour se rendre compte combien la problématique migratoire revient inlassablement lors de chaque rencontre. Actuellement, la coopération dans ce domaine souffre d'un déficit de concertation intermaghrébine, d'un côté, et d'une divergence sur la façon de concevoir la coopération avec l'Europe, de l'autre. Ce qui les mène de fait à un désaccord sur les politiques à conduire, au sein même des pays du Grand Maghreb qui n'arrivent pas à mettre en place une politique de voisinage cohérente et efficace pour dialoguer sur un pied d'égalité avec le partenaire européen sur les questions de mobilité de population. Enfin, si la proximité géographique est une réalité incontournable pour les deux rives de la Méditerranée, la vision européenne sur cette question, est profondément marquée par une frilosité sécuritaire. Or, dans le contexte actuel et sans évacuer totalement les aspects sécuritaires, il faut agir pour réduire la fracture entre les deux rives, en s'appuyant sur les migrants comme « un pont » pour contribuer à réduire la fracture, dans cet espace qui souffre d'un des plus grands différentiels de développement au monde.

Aussi, les pays européens, se trouvent pris dans une double contradiction de devoir à la fois prêcher les bienfaits du libéralisme et mettre en avant ses multiples vertus, tout en tentant de limiter l'immigration. Autrement dit, encourager la circulation des hommes qui

font circuler les capitaux, tout en bloquant ceux que les capitaux font circuler au gré des délocalisations, de la flexibilité, du chômage, les laissés pour compte du libéralisme et ses « naufragés » du Sud. Ils sont prisonniers d'un double discours, d'une part, la volonté manifeste de la construction de la libre circulation des personnes à l'intérieur de l'espace Schengen qui se dédouble par une protection étanche face à l'extérieur. On peut le constater aisément à travers les définitions de base : espace, européen, citoyen, immigré, étranger, etc. et, les mesures prises : harmonisation des conditions d'entrée dans l'espace Schengen, création du Système informatique Schengen (SIS), adaptation d'une convention déterminant l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile – Convention de Dublin –, Accord relatif à la réadmission des personnes en situation irrégulière du 29 mars 1991, la Convention réglant le franchissement des frontières extérieures de l'Union européenne, l'obligation de visa et les sanctions imposées aux transporteurs, etc. De telle sorte que certaines frontières ne sont plus du tout situées « aux frontières », au sens géographique, politique et administratif du terme, mais qu'elles sont ailleurs, là où s'exercent des contrôles sélectifs, c'est l'externalisation des responsabilités.

D'autre part, il y a une forme de recours implicite aux immigrés clandestins et aux irréguliers qui vivent malgré eux en dehors des lois et dans une situation souvent précaire. D'ailleurs, les différentes opérations de régulation mettent en évidence le déséquilibre entre la demande et l'offre en terme d'emploi. Les exploitants agricoles puisent d'une manière saisonnière dans cette main-d'œuvre pour la récolte des fruits et des légumes. Ils ne respectent pas toujours les lois en vigueur. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les conditions de vie et de travail des immigrés dans certaines exploitations du sud de l'Espagne ou de se remémorer les événements dramatiques d'El Ejido. Mais d'autres secteurs n'hésitent pas à faire appel à des clandestins : le bâtiment, la confection, la restauration, l'hôtellerie, etc. C'est le cas tout particulièrement dans les pays de l'Europe du Sud, où le flux de clandestins est important, mais pas uniquement. Ce qui laisse supposer que les irréguliers servent de tampon entre les

# Maroc

## Quels sont les principaux moteurs de l'émigration ?

*Mohamed Charef :* Les mouvements migratoires constituent de longue date un trait important du développement socio-économique marocain, tout particulièrement pour les régions dites périphériques, telles que le Souss et le Rif. L'émigration est aussi lointaine que la mémoire des hommes, qui rapportent dans leurs histoires les voyages des arrière-grands-parents et des grands-parents, pour des horizons souvent inconnus ; tout au début, c'était l'Afrique de l'Ouest, mais très vite l'Algérie puis la Tunisie ont pris la relève pour servir non seulement comme point d'accueil, mais aussi comme tête de pont vers l'Europe. Depuis, la migration internationale marocaine s'est transformée à cause des effets conjugués des déterminants endogènes, essentiellement les changements qui ont affecté les structures de la société et de l'économie marocaine depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, mais aussi exogènes. En l'occurrence les politiques d'immigration, élaborées et mises en application par les pays d'installation.

Phénomène à l'origine éminemment temporaire, elle a perduré de la Première Guerre mondiale au début des années 1970 selon un schéma classique entre deux espaces d'expulsion-attraction. L'émigration binaire entre la France et le Maroc est à l'origine une émigration temporaire davantage imposée sous forme de mobilisation militaire, plutôt qu'un acte volontaire de nombreux émigrés. Au lendemain de l'indépendance en 1956, nous assistons à une trêve, mais de courte durée. Effet face aux difficultés économiques d'une part et à l'appel grandissant des pays européens d'autre part, le mouvement migratoire se développe. Dès le début des années 1962, les départs font un bond quantitatif qui s'accompagne d'un élargissement de l'espace migratoire : la France perd son monopole de fait, en même temps qu'émergent de nouvelles destinations comme la Belgique, l'Allemagne et les Pays-Bas.

1959-1973 est une période « faste » de l'émigration légale avec un encadrement et une prise en charge presque totale. Nous sommes, ainsi, en présence d'une émigration « assistée » où prédominent des « hommes seuls ». La majorité d'entre eux ont moins de trente ans, il y a très peu de femmes et d'enfants parmi eux. Généralement sans qualification professionnelle, ils sont issus d'abord des couches les plus modestes du milieu rural, dont l'émigration est le seul espoir d'améliorer des conditions de vie souvent précaires, mais très rapidement les villes sont devenues à leur tour pourvoyeuses de migrants.

Cela a changé dès 1973, suite à la mise en place de mesures d'arrêt de recrutement dans la plupart des pays européens. La crise économique des années 70, le premier choc pétrolier, la montée du chômage, le retour de la xénophobie et des discours démagogiques ont poussé la plupart des États à fermer leurs frontières. Cette situation a encouragé soit les retours des immigrés dans leurs pays ou bien le regroupement familial favorisant la féminisation et le rajeunissement du mouvement migratoire. Les mesures prises par les pays de destination habituelle ont poussé les candidats à

## Entretien avec Mohammed Chared

l'émigration à se déplacer vers des espaces situés hors de l'espace migratoire traditionnel. Ce qui s'est traduit, bien évidemment, par la diffusion et l'élargissement de l'espace migratoire marocain. Désormais, l'émigration va se diversifier : épouses et enfants rejoignent de plus en plus les pères et les maris, l'émigration volontaire et clandestine remplace l'émigration assistée, l'espace migratoire se dilate de plus en plus, le niveau de formation et les tactiques de migrations évoluent rapidement en s'adaptant au nouveau contexte grâce à l'aide de bons réseaux (famille et amis).

Aussi, depuis l'indépendance du Maroc en 1956, les pouvoirs publics ont tour à tour encouragé ou simplement toléré ce courant. Mais encouragée ou pas, face à l'accroissement de la population, au caractère massif du chômage, à l'image idyllique que se font les jeunes de l'Europe occidentale, aux fluidités des moyens de transport et à la proximité géographique de l'Europe, la migration perdure.

### Mais où partent-ils ?

**M.C. :** Il existe aujourd'hui des communautés importantes de Marocains en France, en Belgique, aux Pays-Bas, en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Afrique de l'Ouest et dans les pays arabes producteurs du pétrole. Cette dispersion a même atteint le Canada, les États-Unis, les pays scandinaves, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Russie et le Japon. Plus de 85 % d'entre eux vivent en Europe, 8,9 % dans les pays arabes, 6 % aux Amériques, le reste en Asie, en Océanie et en Afrique. Le nombre de Marocains à l'étranger avoisine les trois millions et demi, soit 10 % de la population marocaine. Les transferts monétaires représentent la première source de revenu du pays, loin devant le tourisme et les phosphates. La migration est ainsi un phénomène amplement répandu au Maroc, et tout type de localité participe à ce processus, indépendamment de sa situation géographique, de sa taille et de ses ressources économiques.

Les migrations marocaines révèlent d'importantes dynamiques de reconfiguration et de complexification, associant un redéploiement des flux en terme de durée, de fréquence, de répétitivité individuelle ou générationnelle, d'éventail élargi de mobilités. Il y a une vraie variabilité des parcours et un puissant élargissement des destinations. Une multiplication des lieux d'installation et une utilisation plus prononcée de lieux de transit, etc. À titre indicatif, en 1985, la proportion de Marocains en Espagne ne représentait qu'à peine 5 % de celui de leurs compatriotes installés en Belgique ou aux Pays-Bas, en 2000, elle est passée respectivement à 180 % et 187 %. Au cours de la même période, ce ratio est passé pour la France de 1,3 % à 40 %. On peut noter la tendance à une croissance rapide, même si les chiffres restent modestes pour le moment, dans de nombreux pays d'immigration émergente, comme c'est le cas du Portugal, par exemple. Par contre, dans les pays traditionnels de l'immigration marocaine, une forme de ralentissement et une stabilisation, voire une régression dans les pays africains et arabes.

Le palimpseste de la migration marocaine est en cours de remodelage, avec un élargissement spatial important et une stabilisation sans précédent dans son histoire. Des changements profonds accompagnent sa dynamique : stabilisation progressive, recherche d'insertion socio-économique et de légitimité par la croissance du nombre d'acquisitions de nationalités, émergence à la fois de réseaux mais aussi de structures communautaires pour faciliter la vie de la communauté et tenter de maintenir les marqueurs identitaires, développement des rapports privilégiés avec le Maroc à travers les transferts monétaires et les retours annuels. Phénomène à l'origine éminemment temporaire, l'émigration marocaine a débouché aujourd'hui sur la formation de communautés ethniques, installées, stabilisées, on parle même de minorités, voire de diaspora !

### Pourquoi partent-ils ?

**M.C. :** On ne peut désormais qu'en convenir, il n'y a pas là de doutes que le déferlement au Maroc des images, des modèles culturels des pays riches rapproche virtuellement « l'Eldorado européen » qui nourrit en permanence l'imaginaire collectif et peut contribuer à inciter à toutes les formes de

migrations (touristiques, études, travail, ou installation définitive...). Le tout dans un contexte socio-économique où le travail rémunérateur se trouve de plus en plus difficilement, dans la rive sud ; où le poids familial s'effrite peu à peu, où l'attraction de la « modernité » et les tentations de consommation grandissent de jour en jour, où la recherche de nouveaux concepts de l'autorité, de l'économie, de la liberté, des droits de l'Homme et de la sécurité émergent de plus en plus dans les revendications sociétales. Aussi, vouloir partir, pour travailler et vivre à l'étranger est devenu une pratique courante pour les Marocains, diplômés, sportifs, ou simples citoyens sans aucune formation ni qualification.

À vrai dire, les émigrés potentiels, dont le nombre croît de plus en plus, notamment à cause du chômage des jeunes diplômés, construisent une vision des pays « d'immigration » basée sur la fascination, l'idéalisation et le rêve d'un monde meilleur, qu'ils pensent percevoir à travers les médias. Leur regard vers l'étranger est un regard de quête. Celle de l'argent, du confort, de la démocratie, de la méritocratie et de la sécurité. Pour eux, à tort ou à raison, le bonheur se situe « ailleurs » soit à l'étranger. Ce qui a un effet « catalyseur » d'espoirs. À l'origine, ce mouvement ne touchait que les « sans qualification », « formation » ni « emploi », à savoir une forme d'émigration du « désespoir ». Mais depuis le milieu des années 80, on voit qu'il a tendance à se généraliser.

Selon le Haut Commissariat au plan (HCP), la population active au chômage a connu une augmentation de 30 000 chômeurs, passant de 1 062 000 en 2006 à 1 092 000 en 2007, soit une hausse de 2,8 %. Cette augmentation concerne essentiellement le milieu urbain où le chômage demeure très élevé avec 22 000 chômeurs et plus. En milieu rural, où le niveau est particulièrement faible, leur nombre a augmenté de 8 000 cas.

Il semble que désormais, le Maroc soit dans la situation d'une incapacité patente croissante à insérer le nombre croissant de jeunes qui achèvent une formation, qu'elle soit professionnelle ou universitaire, en leur donnant la possibilité d'exercer l'activité pour laquelle ils se sont formés. Les jeunes préparent l'émigration d'une façon plus posée et rationnelle que la plupart des aspirants, en planifiant cette dernière, avec des compétences qui leur permettront de partir légalement et d'être compétitifs dans le marché du travail.

### Ils partent à l'étranger pour y faire quoi ?

**M.C. :** Si l'on observe d'entrée de jeu, en aval de la chaîne migratoire, on constate que les profils éducationnels des migrants marocains ont considérablement évolué. Dans les années 60 et 70, près de 80 % avaient tout au plus une formation primaire. Ainsi, selon une enquête menée par une équipe de chercheurs de l'EINSEA<sup>1</sup> en 1998, 44 % des migrants disposaient d'une formation secondaire. Ils notent que la part des migrants ayant un niveau d'études supérieures s'est littéralement envolée durant les années 90, passant de 1 % à près de 16 %<sup>2</sup>. En même temps, ils soulignent une forte augmentation du nombre de migrants qui ont suivi le cycle de formation professionnelle. Entre le début des années 70 et les années 90, leur part a été multipliée par trois, passant de 5,2 % à 16,7 %. Aujourd'hui, il semblerait qu'environ 30 % des Marocains à l'étranger ont certificat, diplôme ou grade universitaire supérieur au baccalauréat<sup>3</sup>, avec des différences notoires selon les pays d'installation et les périodes de migrations. Ainsi, à titre indicatif, ils sont 34,7 % à être dans ce cas au Canada par exemple. On relève que globalement le niveau de formation des immigrés actifs marocains a ainsi nettement progressé. Même si le taux de chômage de ceux parmi eux qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur est près du triple de celui des autres actifs de niveau équivalent dans certains pays notamment en France.

1. Enquête menée sur les bateaux faisant la navette entre Tanger et Algéziras, dont les résultats analytiques ont été publiés en 2002. Édition de l'Institut national de statistique et d'économie appliquée. L'équipe de recherche était composée de B. Hamdouch, M. Lahlou, A. Berrada, M. Mahmoudi et El Manar.

2. Rapport enquête INSEA. p. 100

3. [http://www.ius.it/RSCAS/e-texts/CARIM-AS06\\_02-Latreche.pdf](http://www.ius.it/RSCAS/e-texts/CARIM-AS06_02-Latreche.pdf)

contraintes politiques et la réalité économique. Ils sont les premiers victimes du chômage, en période de crise, comme celle qui nous vivons actuellement.

D'un côté, Le Maroc, avec plus de 3 millions et demi de ressortissants à l'étranger, soit presque 10 % de sa population, est considéré comme l'un des principaux pays d'émigration au niveau de l'Afrique. Quantitativement, le nombre de Marocains à l'étranger a doublé depuis la seconde moitié des années 70, avec une diffusion géographique de plus en plus large. D'après les données des services du ministère des Affaires étrangères, il y avait, au 31 décembre 2008, 3 292 599 migrants, dont 2 837 654 Marocains en Europe, 281 631 dans les Pays arabes, 161 216 aux Amériques. Les transferts monétaires provenant des migrants constituent un apport certain et essentiel non seulement dans l'équilibre de la balance des paiements, mais aussi une source vitale, d'une manière directe ou indirecte pour de nombreuses familles marocaines. Ils sont passés de 35 milliards de dirhams en 2003 à 55 milliards de dirhams en 2007, ce qui a permis de couvrir 40,5 % du déficit de la balance commerciale et représente 8,9 % du PIB, 145 % des investissements directs étrangers au Maroc et 734 % de l'aide publique au développement reçue par le Maroc. C'est dire le poids des migrants dans l'économie marocaine, sans parler du fait que leur migration allège la pression sur le marché de l'emploi.

Mais de l'autre côté, il doit faire face aux flux de migrants dits « clandestins » et contrôler les départs que ce soit ceux des autochtones ou des personnes en transit. En effet, l'actualité médiatique ne manque pas chaque jour de se faire l'écho du nombre d'arrestations opérées, notamment par les autorités marocaines à l'encontre de ressortissants généralement subsahariens tout à la fois d'origine malienne, nigérienne, nigériane, sénégalaise, gambienne, etc. ; mais aussi, et c'est une chose assez récente pour pouvoir être soulignée, de Kurdes, de Cingalais, Sri lankais, Pakistanais et Colombiens entre autres. L'espace marocain est pour eux une sorte de point de chute forcé, d'arrêt provoqué par l'espace environnant constitué par le bras de mer

méditerranéen d'un côté et l'océan Atlantique de l'autre, or ils sont tout aussi infranchissables sans les moyens adéquats et une prise de risque accrue. Avec en toile de fond l'assaut des clôtures de Ceuta et de Melilla, en septembre-octobre 2005 et l'arrivée massive d'embarcations d'immigrants aux Îles Canaries en 2006-2007, deux moments importants qui ont focalisé l'attention des médias et embarrassé les responsables politiques. À titre indicatif, en 1996, les étrangers représentaient à peine 1,8 % de l'ensemble des arrestations, contre 86,5 % pour les Marocains, mais leur part croît rapidement depuis 2003.

Résultat, la pression baisse relativement sur les côtes espagnoles en 2004 et 2005 et glisse progressivement vers le Sud et l'archipel des Canaries, où il y a eu 4 715 arrestations en 2005, puis 31 678 en 2006 et 12 478 en 2007<sup>4</sup>. Nous n'en sommes qu'au début d'un processus qui certainement s'amplifiera dans le futur. À cause des fermetures des frontières européennes, de la multiplication des barrières devant les candidats à la demande d'asile d'un côté, et des conflits de toutes sortes de l'autre, il y aura forcément des tentatives pour se rabattre sur des pays comme le Maroc, ne fût-ce que dans l'attente de l'espoir d'atteindre par la suite les pays occidentaux. Les événements dramatiques du Caire, fin décembre 2006, sont là pour illustrer cette tendance. On ne fait que déplacer le problème et pousser les frontières chaque fois un peu plus au Sud.

Il est nécessaire d'appréhender les mobilités en mettant l'accent sur ce qui circule, sur ce qui part d'un point pour se rendre dans un autre, en mettant l'accent sur ce qui rapproche, interconnecte, unit, consolide le continuum et l'interpénétration des espaces aux dépens d'une approche uniquement sécuritaire. De nos jours, la frontière entre les deux rives n'est plus là où certains la plaçaient, simplement géographique ! Il est plus judicieux d'appréhender l'espace méditerranéen dans sa globalité, dans sa complémentarité, de retrouver les chemins de la confiance mutuelle et de révéler les convergences. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil d'une réalité historique mouvante, d'un espace méditerranéen mutant selon les époques et les civilisations. Aussi, il est urgent pour l'Europe, première concernée, d'avoir une stratégie globale sur la

problématique des migrations. Dans cette stratégie, le Maghreb central peut et doit prendre toute la place qui lui revient. Cette place ne peut être réduite à la fonction de vigile ou de garde-frontière. De même, les migrations ne doivent plus être vues uniquement comme un problème mais plutôt une opportunité<sup>5</sup>, dont il est nécessaire de valoriser l'apport, tant dans les pays d'origine que d'installation. C'est un pont entre les deux rives<sup>6</sup>, c'est une fenêtre sur le monde pour l'Afrique et les Africains, c'est l'expression vivante de notre interdépendance. ■

4. Elle est de 34 ans pour les hommes et 35 pour les femmes au Botswana, par contre, elle est de 77 et 84 ans en France.

5. D'après Droits de l'Homme à la Frontière sud, rapport de 2006.

6. Sami Nair (2007), L'immigration est une chance – entre la peur et la raison, édition du Seuil.

7. Charef M. (1999), La circulation migratoire marocaine un pont entre deux rives. Éd. Sud-Contact, Agadir, 312 pages.